

*Sous-Préfecture de Molsheim  
Secrétariat général  
Affaire suivie par :  
Delphine KLING  
Tel : 03 88 49 72 62  
delphine.kling@bas-rhin.gouv.fr*

Molsheim, le 28.01.2011

### Natura 2000 – Site « Champ du Feu »

#### COMPTE RENDU DE LA 4EME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 18 NOVEMBRE 2010

##### SALLE DU TEMPS LIBRE A BELMONT

Réunion présidée par Madame Emmanuelle BOCHENEK-PUREN,  
Sous-préfète de l'arrondissement de Molsheim

#### Personnes présentes :

Mme Emmanuelle BOCHENEK-PUREN, sous-préfète de l'Arrondissement de Molsheim  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE, Conseillère Générale du canton de Saâles  
Mme Claudine BOHY, Adjointe au Maire de BELLEFOSSE  
M. Guy HAZEMANN, Maire de BELMONT  
Mme Nicole LIGNEL, Conseillère Municipale à BELMONT, Agricultrice retraitée  
M. Michel GEWINNER, Maire du HOHWALD  
M. Emmanuel BRAUN, Chef du SEGE, DDT 67  
M. Michel GUERY, Directeur adjoint de la DREAL Alsace  
M. Yves WERTENBERG, DREAL Alsace  
Mme Delphine KLING, sous-préfecture de Molsheim  
Mme Anny PEREIRA, sous-préfecture de Molsheim  
Mme Sylvie SCHOENNAHL, Préfecture du Bas-Rhin  
M. Jean FRIESS, Président d'Alsace Nature Bas-Rhin  
M. Théo TRAUTMANN, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens  
M. Rémy HERRY, Président de la Fédération du Club Vosgien  
M. Dominique KELLER, Président du Comité Départemental du Ski du Bas-Rhin  
M. Michel DE LA BARRE, Délégué départemental des sentiers du Club Vosgien  
M. Albert BRAUN, Société Botanique d'Alsace  
M. Bruno ULRICH, Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace  
M. Patrick JUNG, Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin  
M. Julien LOUVIOT, Fédération de Pêche du Bas-Rhin  
M. Pierre MAIER, Agriculteur à BASSEMBERG  
M. Mikaël ROCHEL, Agriculteur à BELMONT  
Mme Marie-Pierre LALLE, FDSEA  
M. Jean-Claude MESSMER, Association des acteurs et commerçants du Champ du Feu  
M. Jean-Baptiste CLEVENOT, Trace Verte, Association des acteurs et commerçants du Champ du Feu  
Mme Gabrielle BELLER, Association des propriétaires des terrains skiabiles rive droite de la Serva

Mme Béatrice MATTERN, Association des propriétaires des terrains skiabiles rive droite de la Serva  
M. Pierre MOYON, Syndicat des Eaux du Champ du Feu  
M. Christophe AMOROS, Directeur de la Station de Ski du Champ du Feu  
M. Jacques DUPUY, Bureau d'étude CIME  
Mme Stéphanie LEIBEL-THEPOT, Conseil Général du Bas-Rhin  
M. Mathieu CASSEL, Conseil Général du Bas-Rhin  
M. Philippe OSSWALD, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
Mme Jean-François BERTRAND, Directeur de l'Agence ONF de Schirmeck  
Mme Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000 (ONF)

**Excusés :**

M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin  
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement  
Les amis de la Nature  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

---

**1/ Introduction**

Accueil des participants par Mme la Sous-préfète qui remercie M. HAZEMANN d'accueillir le COPIL Natura 2000 à BELMONT.

Tour de table.

**2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du 11/06/2010**

En l'absence d'observations, le compte-rendu du COPIL du 11/06/2010 est approuvé.

**3/ Synthèse des avis et contributions au DOCOB - réexamen des objectifs et validation**

Mme DE LA GORCE remercie l'ensemble des participants pour leur nombreuses contributions.  
9 contributions écrites ont été transmises et 4 réunions ou entretiens ont eu lieu depuis la précédente réunion du COPIL.

Mme DE LA GORCE rappelle que toute contribution reste possible et bienvenue à tout moment de l'élaboration du DOCOB.

Concernant le diagnostic écologique, les principales modifications et compléments portent sur :

- des compléments sur les espèces patrimoniales présentes dans le site Natura 2000 :
  - 5 espèces de l'annexe V de la Dir. Habitat (2 animales, 3 végétales)
  - 7 espèces de l'annexe I de la Dir. Oiseaux
  - 5 espèces végétales protégées au niveau national
  - 9 espèces végétales protégées au niveau régional
  - 4 espèces végétales répertoriées sur la Liste Rouge d'Alsace
  
- des précisions à apporter concernant la source de la Serva : cours d'eau salmonicole abritant la Truite fario.

Concernant le diagnostic socio-économique, les principales modifications et compléments portent sur :

- La localisation de l'œuvre Pontoreau sur la carte des infrastructures d'accueil et impact de la fréquentation à proximité
- La localisation des divers circuits de ski de fond existant en bordure du site
- Préciser le nombre d'emplois générés par les activités touristiques de loisir sur le site : 11 équivalents temps plein (3 CDI + 42 CDD) pour la station de ski alpin et l'auberge Hazemann
- Indiquer le projet de sentier d'interprétation porté par le CG67
- Mentionner l'activité de pêche sur la Serva, gérée par l'amicale de pêche de Neuwiller
- Précisions concernant la fréquentation : quantitatives : jusqu'à 10 000 visiteurs par jour !

Certaines remarques n'ont pas été intégrées au DOCOB, comme par exemple : "supprimer la mention de piétinement et de surfréquentation". En effet, le phénomène d'érosion lié à la surfréquentation a bien été constaté à certains endroits sur le site (proximité de l'œuvre Pontoreau par exemple) et doit être pris en compte dans le DOCOB.

Le DOCOB a donc été modifié en tenant compte des diverses remarques. Mme DE LA GORCE se tient à la disposition de chacun pour donner d'avantage d'explications sur l'intégration (ou non) des remarques formulées.

M. ULRICH indique qu'à partir de 2011, le GEPMA démarrera un inventaire des Chiroptères en Alsace. Ce programme permettra certainement de compléter les données faune sur le Champ du Feu.

Mme DE LA GORCE précise que même après validation du DOCOB, les données nouvelles pourront continuer à alimenter les futures mises à jour du document.

Concernant les objectifs, ont été proposés :

- Préserver les zones humides et les milieux aquatiques
- Protéger ces milieux des effets néfastes de la fréquentation et d'éventuels travaux
- Proscrire tout drainage
- Préserver les paysages

Mme la sous-préfète demande à M. GUERY de préciser la position du site du Champ du Feu par rapport à d'autres sites, notamment en regard de cette loi.

M. GUERY rappelle que le site naturel du Champ du Feu est emblématique à l'échelle de l'Alsace, d'autant qu'il regroupe plusieurs fonctions : protection de la nature, fonction sociale (loisirs), fonction économique (agriculture et loisirs). Il nous appartient de les maintenir et de les associer sans dégradation patrimoniale.

M. HAZEMANN ne souhaite pas que soit conservée la proposition de "proscrire tout drainage".

M. FRIESS pense au contraire que le drainage des zones humides ne devrait plus pouvoir être mis en oeuvre dans le site.

Mme la sous-préfète souhaite que ce sujet soit débattu dans les groupes thématiques.

Mme MOREL estime que les mots tels que "proscrire" ou "interdire" appartiennent à un vocabulaire qui n'est pas celui des élus et ne permettront pas de faire l'unanimité.

Mme MOREL rappelle également que le site du Champ du Feu relève de la Loi Montagne de 1985 qui repose sur trois piliers : développement, aménagement et protection, entre lesquels l'équilibre doit être trouvé.

Si cet espace ouvert, riche en biodiversité a été classé en site Natura 2000, c'est précisément pour que cet équilibre soit recherché en considérant la vulnérabilité écologique de ce site de montagne justifie pleinement la nécessité d'aboutir à l'élaboration du DOCOB.

Il n'est pas nécessaire de décliner les objectifs sous forme d'interdiction, car les interdits sont d'ores et déjà contenus dans les lois (loi sur la protection de la Nature, loi sur l'Eau, etc...). Le DOCOB a surtout une double vocation : donner les indications de gestion favorable la biodiversité, mais aussi sensibiliser à la précarité des biotopes face aux usages actuels ; ce qui en fait un outil au service des habitants et des gestionnaires du site.

Concernant la notion de paysage, il existe peu d'outils concrets de protection mais il est demandé aux porteurs de projets d'aménagement de veiller à ne pas nuire à la qualité paysagère des sites. Même si ceux qui fréquentent le site n'en n'ont pas conscience, il existe un réel enjeu paysager sur le Champ du Feu.

M. GUERY rappelle enfin que l'Etat est amené à rendre compte tous les 6 ans, de la protection de la biodiversité des sites Natura 2000, sous la forme d'une évaluation objective et scientifique.

Suites aux échanges survenus entre les participants, il est proposé :

- que la version du DOCOB présenté en séance soit une base de travail commune susceptible d'évoluer dans les groupes de travail ;
- que les discussions se poursuivent dans les groupe de travail :
  - Sur le vocabulaire employé
  - Sur les contributions complémentaires à apporter :
    - Sur l'histoire du site (proposition de Madame MOREL)
    - Sur l'étude sociologique (proposition de Monsieur GUERY)
    - Sur les inventaires scientifiques des espèces.

Mme DE LA GORCE présente ensuite une synthèse des nombreux avis exprimés sur le site et le DOCOB.

#### **4/ Présentation du périmètre cadastral du site Natura 2000**

Mme DE LA GORCE présente une carte qui permet de visualiser les limites cadastrales les plus proches des limites du sites. Il est important de prendre en compte cette information dans le DOCOB afin de faciliter ensuite la mise en œuvre des mesures de gestion.

M. BERTRAND précise que cette opération cartographique conduit à intégrer clairement la lisière forestière bordant le site au niveau de la forêt domaniale du Hohwald ce qui est accepté par l'ONF.

M. WERTENBERG rappelle qu'il ne s'agit pas d'un nouveau périmètre mais bien de préciser l'enveloppe administrative dans laquelle le site s'inscrit.

Monsieur HAZEMANN fait remarquer qu'il y a des ajouts de parcelles alors que sa volonté est d'en retirer.

Une discussion s'est développée sur le statut de cette nouvelle carte qui semble étendre les limites. Il n'en est rien car elle ne constitue qu'une annexe utile à la gestion par l'ONF pour le repérage des parties de parcelles concernées. La carte de référence du site Natura 2000 reste inchangée.

#### **5/ Proposition de groupes thématiques**

(Cf la note de présentation jointe au courrier d'invitation).

Pour la poursuite de l'élaboration du DOCOB, Mme DE LA GORCE propose la création trois groupes de travail thématiques :

- Gestion des habitats de milieux ouverts (incluant les zones humides)
- Gestion de la fréquentation

➤ Gestion des habitats forestiers et des lisières

Le programme de travail de chaque groupe est précisé sur la feuille de route distribuée en réunion. Il vise à construire le plan d'action du DOCOB, élaborer les cahiers des charges types des contrats Natura 2000 qui pourront être mis en oeuvre et rédiger la charte Natura 2000 du site du Champ du Feu.

Ces groupes seront composés de 12 à 15 personnes représentatives de l'ensemble des acteurs du site :

- 3 élus, dont un rapporteur
- 3 représentants des usagers
- 3 experts et/ou représentants des associations de protection de la nature
- 3 représentants des services de l'Etat, dont l'ONF en tant que gestionnaire

Mme MOREL demande que les 3 communes soient représentées dans chaque groupe thématique. Les rapporteurs de chaque groupe seraient :

- Mme MOREL pour le groupe "gestion des habitats de milieux ouverts"
- M. HAZEMANN pour le groupe "gestion de la fréquentation"
- M. GEWINNER pour le groupe "gestion des habitats forestiers"

Mme MOREL souhaite également que le Conseil Général soit représenté dans chaque groupe thématique.

Monsieur OSWALD souhaite que le monde agricole soit représenté.

Après un tour de table des disponibilités de chacun, Mme DE LA GORCE propose que les réunions des groupes thématiques soient organisées les vendredis matin (un vendredi sur deux, hors vacances scolaires) à partir du mois de janvier.

**Il est demandé aux personnes souhaitant participer aux différents groupes thématiques de se faire connaître auprès de l'opératrice, avant la mi-décembre.**

Chaque collègue devra s'organiser pour éviter que les effectifs de chaque groupe soient trop importants.

Mme DE LA GORCE transmettra à l'ensemble des membres du COPIL un rappel des modalités d'inscription, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des réunions, l'objectif étant de pouvoir aboutir à une **finalisation du DOCOB pour le mois de mai 2011.**

**Documents distribués en réunion :**

- DOCOB (version de travail du 18 novembre 2010) : mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques et des propositions d'enjeux et objectifs.
- Mise à jour de la cartographie des infrastructures d'accueil du public
- Cartographie des limites cadastrales possibles pour le site Natura 2000
- Feuilles de route des 3 groupes thématiques

Ces documents peuvent être obtenus par simple demande auprès de l'opératrice Natura 2000, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

**Frédérique DE LA GORCE**

Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Direction Forêt  
Cité Administrative - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg cedex  
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe) / 03.88.76.76.47 (standard)  
Fax : 03.88.76.81.49  
Adresse électronique : [frederique.de-la-gorce@onf.fr](mailto:frederique.de-la-gorce@onf.fr)

La sous-préfète de Molsheim

Emmanuelle Bochenek-Puren

